



PREFECTURE DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU
BASSIN VERSANT DE L'AYGUES, DE LA MEYNE ET DU RIEU EN
VAUCLUSE**

Communes de Buisson, Caderousse, Cairanne, Camaret-sur-Aygues, Lagarde-Paréol, Mornas, Orange, Piolenc, Rasteau, Sainte Cécile-les-Vignes, Saint Roman-de-Malegarde, Sérignan du Comtat, Travaillan, Uchaux, Villedieu et Visan.

Par arrêté préfectoral n°SI2010-12-07-0050-DDT en date du 7 décembre 2010, le Préfet de Vaucluse a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan de prévention des risques d'inondation de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu.

Cette enquête d'une durée d'un mois, se déroulera du lundi 3 janvier 2011 au vendredi 4 février 2011 inclus et sera conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

Le Président : Monsieur Georges TRUC

Les membres : Monsieur Gérard BIDAULT et Monsieur Stéphane AVELINE

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies des communes susvisées.

Le public pourra également consigner ses remarques sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit avant la clôture de l'enquête au siège de celle-ci situé en mairie de Piolenc (Hôtel de Ville, Place de la résistance, 84420 Piolenc), à l'attention du Président de la commission d'enquête relatives au PPRI du bassin versant de l'Aygues.

Les observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public selon le calendrier suivant :

Mairie de Buisson : - jeudi 27/01/11 de 9h à 12h	Mairie d' Orange : - jeudi 06/01/11 de 9h à 12h - mercredi 12/01/11 de 14h à 17h - jeudi 03/02/11 de 9h à 12h	Mairie de Sérignan du Comtat : - jeudi 13/01/11 de 9h à 12h - vendredi 04/02/11 de 14h à 17h
Mairie de Caderousse : - jeudi 06/01/11 de 14h à 17h	Mairie de Piolenc : - mercredi 19/01/11 de 14h à 17h - lundi 31/01/11 de 9h à 12h	Mairie de Travaillan : - lundi 03/01/11 de 14h à 17h
Mairie de Cairanne : - mercredi 02/02/11 de 14h à 17h	Mairie de Rasteau : - mercredi 02/02/11 de 9h à 12h	Mairie d' Uchaux : - jeudi 27/01/11 de 14h à 17h
Mairie de Camaret-sur-Aygues : - lundi 03/01/11 de 9h à 12h	Mairie de Sainte Cécile-les-Vignes : - merdi 01/02/11 de 9h à 12h	Mairie de Villedieu : - jeudi 27/01/11 de 14h à 17h
Mairie de Lagarde-Paréol : - jeudi 13/01/11 de 14h à 17h	Mairie de Saint Roman-de-Malegarde : - lundi 31/01/11 de 14h à 17h	Mairie de Visan : - mardi 25/01/11 de 14h à 17h
Mairie de Mornas : - vendredi 07/01/11 de 14h à 17h		

Les permanences des commissaires enquêteurs sont ouvertes au public quel que soit son lieu de résidence.

Le Président de la commission d'enquête adressera les registres d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivés au Préfet de Vaucluse dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet de Vaucluse transmettra, dès réception, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, au Président du tribunal administratif de Nîmes ainsi qu'à chacune des communes dans lesquelles s'est déroulée l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les mairies concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse.

Toute personne intéressée pourra demander auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse, une copie du rapport et de ses conclusions.



PREFECTURE DE VAUCLUSE
PREFECTURE DE LA DRÔME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PROJET D'UN PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE DE FORÊT DANS LE MASSIF D'UCHAUX

Communes de Bollène, Lagarde-Paréol, Mondragon, Mornas, Piolenc, Sérignan du Comtat et Uchaux dans le département du Vaucluse et de Rochemante dans le département de la Drôme.

Par arrêté interdépartemental n°SI2010-12-07-0060-DDT du 7 décembre 2010 et n°2010348-0009 du 14 décembre 2010, les Préfets de la Drôme et de Vaucluse ont prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'un plan de prévention des risques d'incendie de forêt dans le massif d'Uchaux.

Cette enquête d'une durée d'un mois, se déroulera du lundi 3 janvier 2011 au vendredi 4 février 2011 inclus et sera conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

Le Président : Monsieur Guy RAVIER
Les membres : Monsieur Laurent REMUSAT et Monsieur Gérard BARRIERE
Suppléant : Monsieur Jacques VALAY

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies des communes susvisées.

Le public pourra également consigner ses remarques sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit avant la clôture de l'enquête au siège de l'enquête situé en mairie d'Uchaux (Hôtel de Ville, Place de la Mairie, 84100 Uchaux), à l'attention du Président de la commission d'enquête, relatives au PPRIF du massif d'Uchaux.

Les observations seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Un membre au moins de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public selon le calendrier :

Mairie de Bollène : - lundi 03/01/2011 de 9h à 12h - mardi 25/01/2011 de 14h à 17h	Mairie de Piolenc : - mardi 11/01/2011 de 9h à 12h - mercredi 02/02/2011 de 14h à 17h
Mairie de Lagarde-Paréol : - vendredi 07/01/2011 de 14h à 17h - jeudi 27/01/2011 de 14h à 17h	Mairie de Sérignan du Comtat : - jeudi 20/01/2011 de 14h à 17h - jeudi 27/01/2011 de 9h à 12h
Mairie de Mondragon : - lundi 03/01/2011 de 14h à 17h - mardi 25/01/2011 de 9h à 12h	Mairie d'Uchaux : - vendredi 07/01/2011 de 9h à 12h - vendredi 04/02/2011 de 14h à 17h
Mairie de Mornas : - mardi 11/01/2011 de 14h à 17h - mercredi 02/02/2011 de 9h à 12h	Mairie de Rochemante (Drôme): - jeudi 20/01/2011 de 9h à 12h - vendredi 04/02/2011 de 9h à 12h

Les permanences des commissaires enquêteurs sont ouvertes au public quel que soit son lieu de résidence.

Le Président de la commission d'enquête adressera les registres d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivés au Préfet de Vaucluse dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Le Préfet de Vaucluse transmettra, dès réception, une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête au Président du tribunal administratif de Nîmes, au Préfet de la Drôme ainsi qu'à chacune des communes dans lesquelles s'est déroulée l'enquête. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an dans les mairies concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse.

Toute personne intéressée pourra demander auprès de Monsieur le Préfet de Vaucluse, une copie du rapport et de ses conclusions.